

C'EST L'HISTOIRE D'UNE CHUTE..

JUSQU'ICI TOUT VA

(... toujours ...)

BIEN



MAIS JUSQU'À QUAND?

SOMMAIRE

Entre négociation, poids de la dette, et avenir du Groupe nous sommes face à l'opération la plus importante de ces 25 dernières années ! Après la coupure estivale et olympique, l'UNSa revient donner de la visibilité sur la situation à date. Nous vous partageons les infos ainsi que notre analyse des derniers évènements qui concernent la situation de l'entreprise.

1

**RÉSULTATS FINANCIERS
ALTICE FRANCE T2 2024**

2

SOLDE D'ÉTÉ 2024 – BT, Sotheby's, TEADS ...

3

**NÉGOCIATIONS ENTRE DRAHI ET LES CRÉANCIERS
D'ALTICE FRANCE, QUELLE EST LA SUITE ?**

4

**LETTRE OUVERTE AU PDG D'ALTICE FRANCE
M. DREYFUSS**

5

**INFOS PRATIQUES : L'ANCIENNETÉ
RECONSTITUÉE & LE RATTRAPAGE DES CP**

6

DERNIERES NEWS UNSa – ASC (septembre 2024)

7

LE CALENDRIER SOCIAL DU GROUPE



Retour sur les résultats de T2 2024, qui confirment la baisse continue depuis 2 ans du CA et de l'EBIDTA trimestre après trimestre

À fin juin 2024, la situation économique d'Altice France pâtit des choix de gestion financière de l'actionnaire et des tensions avec les créanciers. Les résultats du deuxième trimestre 2024 confirment une baisse d'activité, une érosion des résultats et une détérioration continue de la situation financière.

À mi-année 2024, le chiffre d'affaires est en baisse de 4,5 % à 5,2 milliards d'euros, et le résultat opérationnel (EBITDA) recule de 7 % à 1,7 milliard d'euros par rapport à S1 2023.

Cette situation s'explique par la fin des contrats de construction liés au déploiement de la fibre et une perte importante de clients due à une politique tarifaire agressive. SFR a perdu 1,8 million de clients en 24 mois, principalement au profit de Bouygues et Free...

LA SITUATION FINANCIÈRE SE DÉGRADE CHAQUE TRIMESTRE !

Bien que l'EBITDA sur six mois reste solide à 1,7 milliard d'euros, le solde de 701 millions d'euros ne permet plus d'absorber une charge financière de 756 millions d'euros sur six mois, juste pour payer les intérêts sur cette période.

Plusieurs facteurs clés expliquent cette situation :

- **Un endettement considérable de 24,4 milliards d'euros, soit plus de 7,2 fois** le résultat opérationnel, qui est la conséquence des dettes contractées pour l'acquisition du groupe et la distribution de dividendes.
- **La ponction de 9,5 milliards d'euros de dividendes entre 2015 et 2021** au profit de l'actionnaire.
- **Une gestion court-termisme**, au détriment d'une stratégie de long terme, avec une baisse du CA, une augmentation de l'endettement et des charges financières, entraînant une diminution de l'EBITDA.
- **Enfin, le bras de fer entre l'actionnaire unique et les créanciers financiers prive Altice France de l'accès à ses propres ressources**, y compris les 3,5 milliards d'euros issus des cessions de divers actifs.

L'actionnaire considère que ces cessions, ainsi que les actifs, notamment Ultra Edge et XP Fibre, ne relèvent pas du périmètre d'intérêts des créanciers et s'efforce de les soustraire à leur contrôle. Il exige des concessions des créanciers financiers sur les dettes, en contrepartie de la libération partielle ou totale des 3,5 milliards d'euros.

CE BRAS DE FER engagé par l'actionnaire n'est pas dans l'intérêt d'Altice France. Il pénalise l'entreprise en l'empêchant d'utiliser des ressources qui lui appartiennent pour se désendetter immédiatement et retrouver des marges de manœuvre.

Pour l'UNSa Altice doit avant tout privilégier ses propres intérêts et non ceux de son actionnaire unique !

N. B. : Altice France publie des comptes consolidés sur la base du périmètre dit restreint soit le périmètre contractuel défini dans les accords avec les créanciers financiers. Altice France a sorti de façon unilatérale de ce périmètre **Altice Media, Ultra Edge et Xp Fibre**. L'enjeu est de soustraire aux créanciers financiers le contrôle sur ces actifs précieux, les produits de leurs cessions et les remontées de dividendes de Xp Fibre voire sa cession éventuelle. Si bien que les informations sur ces actifs et leur contribution économique et financière ne sont pas prises en compte dans la vision dont nous disposons sur Altice France qui est, en conséquence, incomplète.



POUR QUE NOS ACTIONS CONTINUENT À VOUS SERVIR



SOLDES D'ÉTÉ 2024 – BT, SOTHEBY'S, TEADS ...

Le groupe formé par Patrick DRAHI (Altice France, Altice USA, Altice International, Sotheby's, Altice UK) croule sous des dettes qui culminent à 60 Mds€.

Patrick DRAHI cherche à la fois à se désendetter, à céder (et vite) et là où c'est possible à faire entrer de nouveaux actionnaires et des liquidités. Pour le moment, les résultats sont mitigés.

DU CÔTÉ DES DIFFICULTÉS :

- ❑ **Les activités télécoms d'Altice International (MEO et La République Dominicaine) ne trouvent pas preneurs pour le moment.**
- ❑ **Il en est de même pour Xp Fibre.**

EN CAUSE, DES PRIX QUI NE SERAIENT PAS SUFFISAMMENT ÉLEVÉS

CÔTÉ SUCCÈS, À NOTER LES OPÉRATIONS SUIVANTES :

- ❑ **Altice France**, de loin la plus active : vente effective en mai 2024 de 70 % des data centers pour 530 M€ ; cession d'Altice Medias effective le 2 juillet 2024 pour 1,5 Mds€ ; vente du MVNO La Poste Mobile à Bouygues (toujours en cours en raison d'un litige et un désaccord de SFR) pour 470 M€ pour la quote-part de SFR (49%); refinancement de Xp Fibre effectif en mai 2024 pour 5,8 Mds€, distribution de dividendes à Altice France pour sa quote-part de 1 Md€ et remboursement d'un emprunt de 223 M€. **Au total ce sont plus de 3,7 Mds € de ressources financières stratégiques additionnelles dont dispose Altice France.**
- ❑ **La vente de Teads**, cédée à 750 M€ en cash et 250 M€ en actions (malgré une estimation de 5 Mds € en 2021 lors du projet d'introduction en bourse),
- ❑ **Altice UK** : cession en deux étapes de la participation de 24,5 % détenue dans BT à BHARTI AIRTEL à un prix non communiqué. La valeur de marché des actions était au jour de la transaction de 3,2 Mds£ soit près de 1 Mds£ de moins que ce que cela a coûté à Altice selon Bloomberg. Reste à savoir ce que cette opération rapporte en cash car la participation dans BT était financée par des dettes.
- ❑ **Sotheby's**: déjà fortement endetté à hauteur de 3,5 milliards de dollars, a eu besoin de liquidités, qui ont été obtenues grâce à l'entrée dans son capital d'un fond souverain d'Abu Dhabi, ADQ, pour un montant d'un milliard de dollars. Altice aurait également contribué à l'augmentation de capital, bien que le montant exact de sa participation n'ait pas été communiqué. Contrairement à la stratégie adoptée pour Altice France, Patrick Drahi utiliserait la majeure partie de cet argent, soit 700 millions de dollars, pour rembourser les créanciers sans exiger de contreparties.



POUR QUE NOS ACTIONS CONTINUENT À VOUS SERVIR



Choisir l'UNSa, c'est Agir !

NÉGOCIATIONS ENTRE DRAHI ET LES CRÉANCIERS D'ALTICE FRANCE, QUELLE EST LA SUITE ?

SEPT
2024

Se désendetter : dans quelle ampleur, comment, quel avenir pour le groupe, et à qui le contrôle ?

La Direction a annoncé dès mars 2024 son intention de négocier avec les créanciers financiers une restructuration globale des dettes. L'enjeu concerne 24,4 milliards d'euros de dettes, dont 20,2 milliards, les plus importantes, sont dites sécurisées. En cas de défaillance, ces créanciers peuvent, en simplifiant, prendre le contrôle du groupe.

Le droit français propose un cadre de résolution pour des difficultés de cette nature et de cette ampleur, en passant par la négociation. Cette procédure se déroule généralement en deux étapes :

- La première phase consiste en une conciliation confidentielle, demandée par l'entreprise et placée sous l'égide de mandataires de justice désignés par le tribunal de commerce. D'une durée de quatre à cinq mois, cette conciliation a pour objectif de trouver un accord de restructuration global, appelé "lock up", où les parties s'engagent à l'exécuter sans possibilité de modifications.
- La seconde phase consiste à soumettre cet accord "lock up" au tribunal de commerce pour en faire un plan de sauvegarde, dans le cadre d'une procédure collective accélérée d'une durée de quatre mois. C'est le processus suivi par ORPÉA, CASINO et ATOS.

SELON PLUSIEURS ARTICLES DE BLOOMBERG, ALTICE FRANCE SE SERAIT ENGAGÉE DANS UNE PHASE ACTIVE DE NÉGOCIATIONS, PRENANT PROBABLEMENT LE CHEMIN DE LA CONCILIATION ET, EN CAS DE SUCCÈS, DE L'ACCORD DE LOCK UP SUIVI D'UNE SAUVEGARDE ACCÉLÉRÉE.

Le succès des négociations d'Altice est incertain, avec un climat de grande hostilité. La Direction mise sur un rapport de force tout en faisant face à un facteur critique : le temps, qui lui est défavorable. Tout en décidant de soustraire 3,5 milliards d'euros au contrôle des créanciers et d'ouvrir des négociations avec des fonds, notamment le fond APOLLO, pour rembourser les échéances de 2025.

Du côté des créanciers, on s'organise et joue sur le temps pour obliger l'actionnaire à accepter leurs conditions. Deux groupes de créanciers se seraient constitués, basés sur des intérêts communs en fonction des titres, afin de peser face à Altice: les créanciers privilégiés (80 % des dettes sécurisées) et ceux non sécurisés. Le premier groupe a signé un accord allant jusqu'en février 2026, ce qui leur confère un avantage.

Altice a proposé une décote de 15 % sur les dettes sécurisées, mais celle-ci a été rejetée par le comité de pilotage des créanciers. En retour, les créanciers exigent l'utilisation des 3,5 Mds € de ressources mises à l'écart et une dilution du contrôle de P. Drahi sur Altice France.

L'ampleur de la restructuration financière dépendra de plusieurs éléments clés:

1. Estimation de la valeur liquidative : que reste-t-il après déduction du passif financier si cession rapide ?
2. Passif : dettes financières, provisions et engagements financiers.
3. Concessions des créanciers : ampleur et modalités de mise en œuvre.
4. Concessions de P. Drahi en tant qu'actionnaire.
5. Apport en cash : augmentation de capital et apports créanciers.
6. Utilisation des 3,5 Mds € de ressources déplacées.
7. Financement de la transition en attendant l'approbation du plan.
8. Plan d'affaires actualisé pour les 3 à 5 prochaines années.

L'UNSa exige de la Direction une transparence totale sur les négociations et demande que les organisations syndicales soient associées dans les meilleurs délais avant la conclusion de tout accord. Il n'est pas acceptable que les organisations syndicales et les élus des instances représentatives du personnel soient informés par voie de presse, au gré des fuites.

L'UNSa rappelle également à la Direction qu'il lui incombe de veiller à l'intérêt de l'entreprise et d'utiliser les 3,5 Milliards d'euros issus des cessions et des dividendes versés par Xp Fibre exclusivement pour garantir la pérennité des activités et la préservation de nos emplois.



POUR QUE NOS ACTIONS CONTINUENT À VOUS SERVIR



LETTRE OUVERTE AU PDG D'ALTICE FRANCE: L'INTÉRÊT SOCIAL DU GROUPE DOIT PRIMER SUR L'INTÉRÊT DE L'ACTIONNAIRE

SEPT
2024

Face à la situation actuelle, l'UNSa interpelle le PDG D'Altice France, garant de l'intérêt social du Groupe et de sa pérennité, afin d'obtenir une réelle transparence sur l'avenir du groupe, sa restructuration financière et la préservation de l'emploi.

Monsieur DREYFUSS,

En tant que représentants des salariés d'Altice France, le syndicat UNSa COM souhaite vous alerter sur les enjeux majeurs qui touchent notre entreprise. La situation financière actuelle exige des décisions cruciales pour clarifier l'avenir du Groupe face à la gestion de la dette et aux défis économiques à venir.

Altice France traverse sans doute l'un des moments les plus critiques de ces 25 dernières années. Les optimisations de coûts et cessions d'actifs « non stratégiques » ne suffisent plus à couvrir les échéances post-2026. Le Groupe dispose de 3,5 Mds€ pour couvrir 1,31 Mds€ en janvier 2025 et 1,32 Mds€ en 2026. La nécessité d'une restructuration financière s'impose donc ! Selon la presse spécialisée, des négociations sont en cours dans un climat de grande hostilité, ce qui suscite des inquiétudes à court terme.

L'UNSa attend que la restructuration financière garantisse la pérennité du Groupe tout en intégrant ses impacts sociaux. Elle ne doit en aucun cas ignorer les conséquences pour les salariés, et la préservation de l'emploi doit être au cœur des discussions. Nous exigeons un engagement durable pour protéger les emplois au sein d'Altice France. Toute solution fragilisant les équipes ou compromettant l'intégrité du Groupe serait inacceptable. Les salariés, pierre angulaire de la réussite de l'entreprise, sont essentiels à toute relance durable. Nos demandes sont simples :

- Un engagement clair sur la préservation des emplois et le maintien des compétences au sein de l'entreprise.
- L'inclusion de la dimension sociale dans toutes les phases de la restructuration financière.
- La protection de l'intégrité du groupe afin de maintenir sa compétitivité et son rayonnement.
- Une transparence totale quant aux projets, aux décisions et à leurs impacts à court et long terme.
- Enfin, votre mobilisation et celles de la Direction et des Conseils d'administration à veiller à l'intérêt social d'Altice France et de ses filiales.

L'UNSa attend des informations et des explications sur les choix de gestion, leur finalité et leur intérêt pour Altice France et ses filiales :

1. Pourquoi invisibiliser 3,5 Mds€ de cash ainsi que les participations dans Ultra-Edge et XpFibre ?
2. Pourquoi, alors que des discussions sont en cours avec les créanciers, apprenons-nous par la presse financière l'ouverture de négociations parallèles avec de potentiels investisseurs, dont le fond Apollo, pour contracter de nouvelles dettes ?

L'UNSa insiste sur la nécessité de garanties pour préserver les intérêts d'Altice France, en excluant tout transfert d'actifs, de liquidités ou de participations en dehors du contrôle du Groupe ou au profit de l'actionnaire.

Nous, représentants des salariés, attendons de la Direction un signe fort, à la hauteur des défis à venir. Il ne s'agit plus de décisions à court terme, mais de construire un avenir qui assure à la fois la viabilité économique et l'intérêt social.

Dans l'attente de vous lire, veuillez agréer, Monsieur DREYFUSS, l'expression de nos salutations distinguées.



POUR QUE NOS ACTIONS CONTINUENT À VOUS SERVIR

L'ANCIENNETÉ RECONSTITUÉE

Depuis janvier 2023, une nouvelle information apparaît sur les bulletins de salaire : l'ancienneté reconstituée, exprimée en années et en mois de présence. Elle conditionne l'octroi d'avantages et permet également de calculer certaines indemnités de départ, telles que l'indemnité de départ à la retraite.

Cette ancienneté, dite « reconstituée », est calculée à partir de la date d'entrée dans le groupe. Cependant, certaines périodes de suspension du contrat de travail ne sont pas prises en compte dans le calcul de l'ancienneté, ce qui la réduit. Ces périodes incluent :

- Congé sabbatique
- Arrêt maladie d'origine non professionnelle
- Absence suite à un incident/accident de trajet
- Activité partielle
- Congé sans solde
- Congé pour création ou reprise d'entreprise
- Grève
- Mise à pied

En revanche, l'arrêt de travail pour accident du travail (AT) ou maladie professionnelle (MP) n'entraîne aucune diminution de l'ancienneté.

Suite aux évolutions législatives récentes, notamment la loi n° 2024-364 du 22 avril 2024, des données supplémentaires relatives à des périodes de suspension de contrat ont été intégrées dans l'outil de paie entre mars et juin 2024. C'est pourquoi certains salariés ont pu constater une minoration de leur ancienneté sur leur bulletin de paie.

ACQUISITION CP PENDANT LES ARRETS MALADIES

Tout a débuté avec la directive 2003/88/CE du Parlement européen et du Conseil, adoptée le 4 novembre 2003, qui a établi des dispositions relatives à certains aspects de l'aménagement du temps de travail, y compris le droit aux congés payés annuels. Cette directive a été interprétée par la Cour de Justice Européenne comme garantissant aux salariés le droit à des congés payés, même en cas d'absence pour maladie !

La législation nationale s'est depuis mise en conformité avec la loi du 22 avril 2024 (art. 3141-5 du Code du travail), qui prévoit que sont désormais assimilées à du travail effectif "les périodes pendant lesquelles l'exécution du contrat de travail est suspendue pour cause d'arrêt de travail lié à un accident ou une maladie n'ayant pas un caractère professionnel".

La loi est rétroactive au 1er décembre 2009 et prévoit expressément que les nouvelles dispositions seront applicables pour la période courant à compter du 1er décembre 2009, sous réserve des décisions de justice passées en force de chose jugée ou de stipulations conventionnelles plus favorables.

Les salariés concernés disposent de 2 ans pour agir à compter de l'entrée en vigueur de la loi (jusqu'au 24 avril 2026). Toute action en exécution du contrat de travail ayant pour objet l'obtention de jours de congés doit être introduite, à peine de forclusion, dans un délai de 2 ans à compter de l'entrée en vigueur de la loi. Il semble que, pour les salariés dont le contrat est rompu, il devrait être appliqué la prescription de 3 ans, à compter de la rupture, applicable aux créances salariales.

POUR LES SALARIÉS CONCERNÉS ENCORE DANS L'ENTREPRISE IL FAUT DONC RAPIDEMENT EN FAIRE LA DEMANDE AUPRÈS DE SON GESTIONNAIRE DE PAIE ET DE LA RH.



POUR QUE NOS ACTIONS CONTINUENT À VOUS SERVIR



Choisir l'UNSa, c'est Agir !



ARBRE DE NOEL 2024

Chaque année à l'occasion de Noel, les CSE organisent des arbres de Noel, évènements festifs offerts aux salariés et à leurs familles. Ces évènements permettent aux salariés de partager un moment convivial en famille.



Face au succès fou rencontré par l'évènement qui aura lieu au **Futuroscope et à Astérix**, les CSE ont ajouté mercredi 25 septembre 1250 nouvelles places (en plus des 5500 initiales) afin de répondre **à la très forte demande** et satisfaire tout le monde, bilan : ces places sont parties en 24h !



Info importante : pour ceux qui n'ont toujours pas pu s'inscrire, les représentants UNSa des ASC sont en contact avec le prestataire (Compagnie des Alpes) afin d'ajouter un dernier lot de places, restez donc attentifs à vos boîtes mail dans les prochains jours

N.B : La dotation des CSE qui sert à financer ces évènements dépend certes de la masse salariale (le montant équivalent à 1% de la masse salariale) mais n'est pas aucunement prélevé sur les bulletins de salaire des salariés



Pour le site de Metz : l'arbre de Noel 2024 sera organisé à l'espace « **Etoile loisirs** », c'est un complexe multi activités pour tous les âges

avec notamment : Bowling, Laser Game, Escalade, Réalité Virtuelle, Trampoline Park ...
Date de l'évènement : Matinée **du 7 décembre de 9h à 13h (Inscriptions entre le 30 septembre et le 19 novembre)**



Pour les sites de Strasbourg et Mulhouse :

L'arbre de Noel 2024 sera organisé à **l'Europa-Park**, situé en Allemagne, et qui est l'un des plus grands parcs d'attractions en Europe, offrant une large gamme d'activités pour les visiteurs de tous âges. **Date : 07 décembre 2024 (Inscription : du 30 septembre au 19 novembre).**

Etat des lieux des inscriptions aux fêtes de Noel pour les autres sites :

- Toulouse au Museum de Toulouse : 26 inscrits sur 70 places
- Lyon à Walibi Rhône Alpes : 575 inscrits sur 800 places
- Aix à la Patinoire de Marseille : 113 inscrits sur 300 places

AUTRES INFOS

SUBVENTION DES 120€ SPORT/CULTURE : UNE RELANCE VA ÊTRE FAITE AFIN DE L'UTILISER AVANT LE 16 DÉCEMBRE 2024 !

VOYAGES

- Clôture voyage **Canada** : 388 inscrits pour 160 places
- Lancement d'un séjour Famille en **Turquie** 8 jours/7 nuits à l'Hôtel ALBA RESORT 5* pour les vacances de Pâques avec des départs depuis Paris, Nantes et Lyon. Prix CSE : à partir de 475 € selon votre QF - Inscriptions ouvertes jusqu'au 07/10/2024

INFO CHÈQUES-VACANCES 2024

La commande des retardataires est arrivée, les salariés concernés ont été informés et sont invités à les récupérer lors des permanences pour Balard ; pour les régions les référents régionaux sont en charge de les distribuer.

LOCATIF HIVER 2024-2025

LA RÉSERVATION DES LOCATIFS (APPARTEMENTS ET HÔTEL-CLUBS) POUR L'HIVER 2024/2025 EST OUVERTE :

DU 26 SEPTEMBRE AU 13 NOVEMBRE 2024

AUPRÈS DES 8 PARTENAIRES DU CSE :

Belambra / Lagrange / MMV / Odalys / Travelski / Pierre&Vacances / VVF Villages / Villages Clubs Soleil



POUR QUE NOS ACTIONS CONTINUENT À VOUS SERVIR



Choisir l'UNSa, c'est Agir !

Présentation des Orientations stratégiques les 24 & 25 octobre 2024 en CSE Central

Octobre

PRV DSO (2025) – UES SFR / R1 – mercredi 2 oct (PM)

PRV B2B (2025) – UES SFR / R3 – jeudi 7 oct (PM)

PRV SMR (2025) – UES SFR / R0/R1 – jeudi 17 oct (AM) / R2 – jeudi 31 oct (AM)

PRV SRR (2025) – UES SFR / R0/R1 – mardi 1er oct (AM) / R2 – mardi 29 oct (AM)

PRV B2B (2025) – UES SFR : R3 7/10 et R4 – mi oct

Accord Participation & Abondement – UES SFR + SFRD / R1 – mardi 2 oct (AM) R2 – jeudi 17 oct (PM)

CSE Métiers décalés Semaine 41 : 8-9-10 oct

CSEC extra : 24&25 octobre
Orientations stratégiques

Novembre

Finalisation négociations Accord GEPP - UES SFR + SFRD / R11 – vendredi 15 nov (AM)

PRV SMR (2025) – UES SFR / R3 - vendredi 22 nov (AM)

PRV SRR (2025) – UES SFR / R3 – lundi 25 nov (AM)

NAO (2025) – UES SFR / R0/R1 – mardi 12 nov (journée) / R2 – mercredi 27 nov (PM)

Avenant accord frais de santé / UES SFR + SFRD / R1 – jeudi 28 nov (PM)

CSSCT Métiers – 7-26-29 nov

CSE Métiers - 19-20-21 nov

Décembre

NAO (2025) – UES SFR / R3 – jeudi 5 déc (PM)

PRV CRP – UES SFR / R0/R1 – vendredi 6 déc (AM)

Avenant accord frais de santé / UES SFR + SFRD / R2 – jeudi 12 déc (PM)

Comité de Groupe ordi S2 2024 décalé au 15 janvier 2025

CSSCTC ordi T4 – 4 déc

CSEC ordi T4 – 11 déc

CSE Métiers Semaine 51 : 17-18-19 déc / Consultation politique sociale

IMPORTANTANCE DE LA PRÉSENTATION DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES AU CSE CENTRAL :

Ce moment est crucial, car la Direction doit présenter les grandes lignes de la stratégie de l'entreprise pour les années à venir. Il sera donc question de la vision, des objectifs, des axes de développement, des plans d'action et des éventuels impacts sur l'emploi (embauches, suppressions de postes, réorganisation). À l'issue de cette présentation, le CSEC joue un rôle consultatif et peut donner un avis sur ces orientations, notamment en ce qui concerne les préoccupations liées aux conséquences sociales, et proposer des ajustements prenant en compte les intérêts des salariés.

L'UNSa espère que la présentation des orientations stratégiques au CSEC sera un moment de transparence et de concertation, où l'avenir de l'entreprise et l'impact sur les salariés seront pleinement discutés.

T1 2025

PRV CRP (2025) – UES SFR

R2- jeudi 16 janv (PM)

R3 - mardi 28 Janv (PM)

Accord « RPS » - UES SFR + SFRD

Accord Seniors - UES SFR *

Accord CET– UES SFR

Accord sur l'harmonisation des classifications – UES SFR

T2 2025

Finalisation négociations sur l'harmonisation des classifications – UES SFR

Accord triennal Intéressement 2025-2027 UES SFR + SFRD

Négociation renouvellement Comité de Groupe (juin 2025) – Sociétés du périmètre du Comité de Groupe

Négociations sur Accord QVT - UES SFR + SFRD

POUR S'INSCRIRE AU GROUPE DE TRAVAIL UNSa
POUR L'ACCORD SENIORS (SENIOR@UNSA.COM.FR)

JE M'INSCRIS »»



POUR QUE NOS ACTIONS CONTINUENT À VOUS SERVIR